

Les crédits

En fait, la Colombie-Britannique a adopté le même genre de législation du travail. Dans la loi de la Colombie-Britannique, il y a par exemple une disposition interdisant l'emploi de briseurs de grève contre lequel s'élevait la députée de Western Arctic et qui a conduit à l'explosion de violence qu'ont connue les piquets de grève lors du conflit ouvrier à la mine Giant.

Des lois anti-briseurs de grève seront bientôt en vigueur en Ontario, en Colombie-Britannique et au Québec. Et par conséquent, nous allons assister à une diminution de la violence sur les lignes de piquetage. J'espère que nous allons adopter une loi similaire avant que le ministre fédéral du Travail ne quitte son poste car je ne crois pas que les libéraux le fassent lorsqu'ils prendront le pouvoir s'il est vrai que le député s'intéresse à la question de la législation du travail en Ontario.

Je pense que le député s'inquiète de ce que la législation ontarienne du travail ait fait des pas de géant pour la première fois après des années de gouvernement conservateur et libéral. L'Ontario est en train de rattraper certaines des provinces de l'Ouest comme la Saskatchewan et la Colombie-Britannique et, pour certains aspects, le Québec qui lui a une loi du travail plus rationnelle.

Je suis très fier des progrès qui ont été accomplis dans ces provinces en matière de droit du travail. Et j'espère que le député prendra le temps de les étudier avant de poser des questions.

Pour ce qui est de la suppression de lits d'hôpital, je pense que le député comprendra que les soins de santé ont pris une nouvelle orientation. Cela est dû en partie à la réduction des paiements de transfert et du financement des programmes établis et, dans certaines des provinces les plus riches telles que l'Ontario, l'Alberta et le Québec, à la diminution du financement du Régime d'assistance publique du Canada.

Je me suis entretenu avec les ministres des Finances et de la Santé de ces provinces qui m'ont dit être dans une position extrêmement difficile pour assurer les soins de santé en raison des compressions constantes des paiements de transfert imposées par le gouvernement fédéral. En fait, ce processus a débuté sous les libéraux, et les provinces étaient déjà soumises à ce genre de pression avant l'arrivée au pouvoir des conservateurs en 1984. Les libéraux n'ont donc rien à dire au sujet de la réduction des paiements de transfert au chapitre du financement des

hôpitaux et des soins de santé dans les provinces. Et c'est ce qui explique la suppression de lits d'hôpital.

Mme Barbara Sparrow (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, je tiens à déclarer au député de Comox—Alberni qu'il a vraiment apporté des arguments de fond au débat. Je l'en remercie. Il a traité de questions touchant à l'économie et aux affaires sociales du Canada, qui sont la première préoccupation de la Chambre. Je dois néanmoins indiquer mon désaccord par rapport à certains de ses principes, mais c'est de bonne guerre, vraiment.

Je voudrais cependant l'interroger sur le domaine de l'emploi. Il est exact que ce domaine est important, parce que nous devons mettre à la disposition des Canadiens les outils pour aller chercher des emplois et s'assurer des revenus, qui leur permettront de ne plus recourir à l'assistance sociale ou à l'assurance-chômage. Nous avons déjà consacré quelque 3,2 milliards de dollars aux fins de recyclage de personnes bénéficiant de l'assurance-chômage. Il me semble que le député a voté contre les modifications au projet de loi sur l'assurance-chômage que nous avons présentées il y a un an ou un an et demi.

Il a également déclaré qu'il s'opposait farouchement à l'Accord de libre-échange. Je comprends ses principes. Or, le Canada est un pays exportateur et si, partout dans le monde, on forme des blocs commerciaux, c'est le cas des pays d'Europe et des pays côtiers du Pacifique, nous ne pouvons nous permettre de faire l'autruche; nous devons aller de l'avant, nous livrer à la concurrence et remporter la victoire, sans quoi nous ne pourrions préserver notre niveau de vie. Dans le cas de l'ALÉNA, c'est la même chose.

Le député s'oppose à la privatisation. Sur ce point, je suis d'accord. Cependant, il faut se poser la question suivante: Comment allons-nous percevoir des recettes? Il est impossible d'imposer davantage la population. Il nous faut réduire les dépenses et songer à des réaffectations.

Je voudrais entendre les opinions du député et ses véritables préoccupations sur la façon dont nous pouvons réaffecter des fonds afin d'aider ceux qui sont vraiment dans le besoin.

M. Robert E. Skelly (Comox—Alberni): Je voudrais remercier la députée de sa question, car au fil des ans, dans cette enceinte, notre parti a présenté un certain nombre de propositions qui permettraient tout d'abord de percevoir des recettes, puis de les redistribuer plus équitablement afin qu'on ne vienne pas prendre l'argent dans les poches des travailleurs à revenus faible et